



Service Animation Jeunesse Inscription à l'Espace Jeunes Année 2023

Cadre réservé au Service

- Adhésion 2023
Quotient familial renseigné
Attestation de natation

Identification du Jeune

NOM : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

Numéro de Sécurité Sociale :

Régime Sécurité Sociale : Général ou MSA
 Autre précisez :

Responsable du Jeune

NOM : **Prénom :**

ADRESSE :

Téléphone du Père : Employeur (tel.) :

Téléphone de la Mère : Employeur (tel.) :

Téléphone du Jeune :

E-mail (informations plannings):

Numéro d'allocataire CAF des Landes :

Droit à l'image

J'autorise le Service Jeunesse à exploiter les images prises au cours des activités réalisées sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître, sur tous les supports de communication : films, photos, site internet, articles de presse, reportages, ...

Oui **Non**

Autres personnes que la famille à contacter en cas d'urgence

Mme/Mr : Téléphone :

Pièces obligatoires à fournir :

* Attestation de quotient familial d'octobre 2022 ou Carte d'Identité Vacances, à demander auprès de la CAF des Landes ou avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

* Attestation assurance Responsabilité Civile

* Attestation carte vitale et mutuelle santé

* Attestation de natation

Je soussigné(e), Mme/Mrsouhaite inscrire mon enfant.....à l'Espace Jeunes de Labenne.

Je m'engage à :

- respecter les règles de fonctionnement dont une copie m'a été remis.
- Compléter et retourner le présent dossier dûment rempli.

J'autorise :

- mon enfant à rentrer seul chez lui lorsqu'il fréquente l'Espace Jeunes

Oui **Non**

Si non, veuillez indiquer les personnes habilitées à récupérer le jeune :

Nom : **Prénom :** **Qualité :**

.....
.....
.....

- mon enfant à pratiquer toutes les activités proposées au Local Jeunes, ainsi que les sorties nécessitant un déplacement en Minibus conduit par les animateurs de la Mairie de Labenne.

Oui **Non**

Si non, mentionner les activités :

Adhésion : 5€ l'année, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre

Tarifs 2018	Pourcentage de participation par rapport au coût réel de l'activité					
	20%	50%	60%	70%	80%	100%
QF	De 0 à 449	De 449.01 à 723	De 723.01 à 900	De 900.01 à 1200	Supérieur à 1200.01	Hors commune

J'atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription de mon enfant.



FONCTIONNEMENT ESPACE JEUNES DE LABENNE A DESTINATION DES JEUNES ET DES FAMILLES

L'INSCRIPTION

L'inscription du jeune à l'Espace Jeunes est effective lorsque le dossier d'inscription est ramené dûment rempli aux animateurs. Cette inscription donne accès aux équipements mis à disposition ainsi qu'aux activités et sorties proposées. Le dossier est valable pour l'année civile et doit être actualisé chaque année.

A l'inscription, une participation de dix euros est demandée aux familles afin de couvrir les frais de **l'accueil informel**. La cotisation couvre l'année civile et doit être acquittée chaque année lors de la réinscription.

FONCTIONNEMENT

L'Espace Jeunes de la commune de Labenne est ouvert à tous les jeunes Labennais ou extérieurs de 12 à 17 ans. Lorsque le nombre de places est limité (sorties...), la priorité sera donnée aux jeunes Labennais.

Les horaires d'ouverture sont:

En période scolaire:

- les mardis et vendredis de 16 h 00 à 18 h 00
- les mercredis et samedis de 14 h 00 à 18 h 00

En périodes de vacances: du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Ces horaires peuvent varier, en fonction du programme réalisé en concertation avec les jeunes, (soirées, mini séjours...).

LES ACTIVITES

Les activités proposées sont en lien avec le Projet Pédagogique établi par l'équipe d'animateurs. Le programme est établi pour une période d'un mois et est expédié par courrier électronique aux familles et aux jeunes. L'inscription se fait auprès de l'équipe pédagogique.

L'autorisation parentale du dossier d'inscription sert pour toutes les activités et sorties

Fait à Labenne le :

Signature du Jeune

Signatures des responsables du jeune

prévues dans le cadre de l'Espace Jeunes. Les activités sportives tombantes sous le coup d'une réglementation spécifique feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

TARIFICATION

Les sorties et interventions particulières sont facturées en fonction du quotient familial fourni. Les activités sont regroupées en six catégories tarifaires de cinq à trente euros. En cas d'absence de justificatif de quotient familial, le tarif maximal sera appliqué lors de la facturation en fin de mois. Le règlement se fait auprès du service comptabilité de la Mairie. Les familles peuvent opter pour le prélèvement automatique ou le paiement en ligne via le portail famille. La fourniture d'un email est obligatoire pour accéder à ce service.

RESPONSABILITE

On distinguera deux temps d'ouverture, un **Temps Informel**, où le jeune peut venir et repartir lorsqu'il le souhaite. Durant ce temps il a accès au matériel mis à disposition. Cette fréquentation étant libre, le jeune est sous la responsabilité des animateurs, uniquement lors de sa présence à l'intérieur du local. Si celui-ci quitte l'Espace Jeunes, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs.

Le **Temps Formel**, est caractérisé par la participation du jeune à une activité précise à laquelle il s'est préalablement inscrit. Durant ce temps, les animateurs encadrent les jeunes inscrits du début à la fin de l'activité (horaires précisés sur le programme).

Lors de sa présence à l'Espace Jeunes, il est demandé au jeune de se conformer au Règlement Intérieur affiché dans le local. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion du jeune.

ASSURANCE

En plus de l'assurance Responsabilité Civile, il est conseillé aux parents de souscrire une assurance Dommage Personnel couvrant les accidents sans tiers responsable. Les effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas de dégradation ou de vol, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

MOYENS

Les moyens mis en œuvre sont en adéquation avec le Projet Pédagogique afin de permettre la mise en œuvre de celui-ci.

Le personnel œuvrant auprès des jeunes est composé de deux animateurs professionnels garants de l'application du projet pédagogique. Ils assurent l'animation de la structure, tout en garantissant la sécurité Morale, Affective et Physique des jeunes accueillis.

A l'intérieur du local, le jeune pourra trouver des jeux divers et variés, des ordinateurs, de

la documentation, une écoute et des réponses aux diverses questions inhérentes à cette tranche d'âge.

Des mini bus appartenant à la commune et conduits par les animateurs sont régulièrement utilisés pour la réalisation de sorties (culturelles ou sportives).

Signature du jeune et de son représentant légal

Précédé de la mention « **lu et approuvé** »

